



## AVIS DE PUBLICATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 466

---

Le 12 mai 2026, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **le Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 785 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction d'une voie de contournement dans le noyau villageois ainsi que le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.**

Ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, le 26 mai 2026;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 1<sup>er</sup> juin 2026.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Philippe, le 3 juin 2026

La greffière de la Ville,

Me Stéphanie Dulude, avocate